

Concours externe du Capes et Cafep - Capes
Section langues vivantes étrangères : anglais
Programme de la session 2027

Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Programme concernant les deux épreuves d'admissibilité
(épreuve disciplinaire et épreuve disciplinaire appliquée)

Un thème des programmes de collège renouvelé tous les deux ans et quatre axes d'études des programmes de lycée renouvelés par moitié chaque année

Thème des programmes de collège :

- Rencontres avec d'autres cultures

Axes d'étude des programmes de lycée :

- Créer et recréer
- Imaginaires effrayants
- Vivre entre générations
- Informer et s'informer

Remarque concernant les thèmes et axes des programmes des classes de collège et de lycée
pour l'épreuve de leçon (épreuve d'admission)

Les thèmes et axes des programmes des classes de collège et de lycée sont ceux en vigueur à la date des épreuves d'admission du concours. Ainsi, pour la session 2027 du concours, il est attendu des candidats qu'ils connaissent les programmes des classes de sixième et de cinquième et de lycée général et technologique qui entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2026-2027, comme le prévoit [l'arrêté du 5 mai 2025 fixant les programmes d'enseignement communs et optionnels de langues vivantes étrangères pour les classes de collège et de lycée général et technologique](#). Les programmes des autres classes (quatrième et troisième) sont quant à eux, toujours régis par [l'arrêté du 17 juillet 2020 paru au Bulletin officiel du 30 juillet 2020](#) et donc inchangés pour la session 2027 du concours.